



Pour être éligible à la Bourse PluriPass, votre quotient familial doit être inférieur à 1500€.

<u>Quotient Familial</u>	
0-700€	15
701 – 1000€	11
1001 – 1250€	8
1251-1500€	5
+ 1500€	éliminatoire

Pour calculer ce quotient, voici le mode de calcul :

Prendre le 1/12ème des ressources imposables de l'année

+ Ajouter les prestations mensuelles

÷ diviser ce total par le nombre de parts

= Le résultat est arrondi à l'unité (troncature des centimes)

Calcul du nombre de parts :

*Couple ou personne isolée = 2**

*1er enfant à charge au sens Pf = 0,5**

*2ème enfant à charge au sens Pf = 0,5**

*3ème enfant à charge au sens Pf = 1**

par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5*

** Il s'agit des enfants à charge bénéficiaires de prestations familiales.*